

RAPPORT ANNUEL
31.03.23

DZETA INVEST SICAV

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	9
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.03.23	12
1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	16
1.4.1 . Résumé des règles	16
1.4.2 . Taux de change	17
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DZETA INVEST SICAV	18
2.1 . RAPPORT DE GESTION	18
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	18
2.1.2 . Cotation en bourse	18
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	18
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	22
2.1.5 . Distributeurs	22
2.1.6 . Indice et benchmark	22
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	22
2.1.8 . Politique future	23
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	23
2.2 . BILAN	24
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	25
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	26
2.4.1 . Composition des actifs au 31.03.23	26
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	30
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	32
2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés	32
2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	35
2.4.6 . Performances	35
2.4.7 . Frais	36
2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations	36

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port, 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles.

Date de constitution de la SICAV

30 novembre 2017

Conseil d'administration de la SICAV

- M. Samuel Melis, Président du Conseil d'administration et administrateur indépendant ;
- M. Marc Ecker, Administrateur et dirigeant effectif ; et
- M. Claude Darmon, Président de Dzeta Group, administrateur et dirigeant effectif.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- M. Marc Ecker, Administrateur et dirigeant effectif ;
- M. Claude Darmon, Président de Dzeta Group, administrateur et dirigeant effectif.

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

La SICAV a désigné comme société de gestion au sens de l'article 44 de la Loi 2012, Luxcellence Management Company S.A., agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE. Luxcellence Management Company S.A. est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank, Belgium Branch.

Dénomination : Luxcellence Management Company SA.

Siège : 2, Rue Jean l'Aveugle, L- 1148 Luxembourg.

Constitution : 31 janvier 1994.

Durée : illimitée.

Conseil d'administration :

- Monsieur Guillaume Fromont, Administrateur, Président du Conseil ;
- Monsieur Gregory Cabanetos, Administrateur-délégué à la gestion journalière ;
- Monsieur Lucien Euler, Administrateur indépendant ; et
- Monsieur Aurélien Veil, Administrateur.

Comité de direction :

- Monsieur Gregory Cabanetos, Administrateur-délégué à la gestion journalière ;
- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, délégué à la gestion journalière (jusqu'au 31.05.22) ;
- Madame Valérie Vignoul, déléguée à la gestion journalière (depuis le 01.06.22) ;
- Monsieur Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière (depuis le 01.06.22) ; et
- Monsieur Pascal Pira, délégué à la gestion journalière.

Commissaire :

Ernst & Young, Société Anonyme, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Pierre-Marie Boul.

Capital souscrit et libéré : EUR 1.000.000,00 entièrement libéré.

Autres organismes de placement collectif belges pour lesquels la Société de gestion a été désignée :

Private Invest, Crelan Fund et Crelan Invest, NewB Invest et Econopolis Invest

Commissaire

PricewaterhouseCoopers BV/SRL, Réviseurs d'Entreprises, société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège Culliganlaan 5, 1831 Machelen, représentée par Monsieur Damien Walgrave.

Promoteur

Dzeta Group, ayant son siège 22, Avenue de la Liberté, à 1930 Luxembourg, G. D. Luxembourg.

Dépositaire

CACEIS Bank, Belgium Branch

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 €, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en

DZETA INVEST SICAV

Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 30 novembre 2017, tel que modifié au fil du temps (le "*Contrat de dépositaire*" ou "*Depositary Agreement*") conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM pour le compte duquel le Dépositaire agit, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Le Dépositaire est chargé de la garde et/ou, le cas échéant, de l'enregistrement et la vérification de la propriété des actifs des Compartiments et s'acquittera des obligations et responsabilités prévues dans la Loi 2012. Le Dépositaire assurera, en particulier, un suivi efficace et approprié des flux de liquidité de l'OPCVM.

Gestion financière du portefeuille

S14 Capital, 10, Impasse Grassi 13100 Aix-en-Provence, France

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles.

Service financier

Le service financier de la SICAV et de chacun de ses compartiments est assuré par CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles.

Distributeur global

S14 Capital, ayant son siège à 10, Impasse Grassi, 13100 Aix-en-Provence, France.

Liste des compartiments et des classes d'action

Dzeta Invest Croissance – Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SICAV publique de droit belge à compartiments multiples répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE et régie par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la "**Loi 2012**").

Sources d'information

Les statuts sont annexés au prospectus. Ces documents ainsi que le dernier rapport annuel ou semestriel peuvent être obtenus gratuitement sur demande, avant ou après la souscription des parts, auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch agissant comme agent chargé du service financier, ou auprès des distributeurs.

Les statuts ont été déposés au greffe du tribunal de l'entreprise.

Les documents et renseignements suivants peuvent être consultés sur le(s) site(s) www.luxcellence.com : le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, le dernier rapport semestriel ou annuel, ainsi que les derniers frais courants et les taux de rotation du portefeuille qui ont été publiés.

Les frais courants et les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures peuvent être obtenus auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch, agissant comme agent chargé du service financier.

Les paiements aux actionnaires, les rachats et les conversions d'actions sont effectués par l'intermédiaire des distributeurs ou de CACEIS Bank, Belgium Branch, agissant comme agent chargé du service financier.

Les informations concernant la SICAV qui, en vertu de la loi ou des statuts, doivent être publiées dans la presse sont diffusées dans la presse financière spécialisée.

La valeur nette d'inventaire est publiée en J + 2 ouvrés dans le journal à diffusion nationale L'Echo et est également disponible auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch, agissant comme agent chargé du service financier.

Assemblée générale annuelle des participants

Le dernier mardi du mois de juin à 15 heures 30 au siège social ou à l'adresse indiquée dans la convocation.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des Société et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur d'une action du compartiment peut augmenter ou diminuer. L'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise initiale.

Type de risque	Définition succincte du risque	Dzeta Invest Croissance
Risque de marché	Risque de chute de tout le marché ou d'une catégorie d'actifs pouvant affecter le prix et la valeur de l'actif en portefeuille et entraîner une baisse de la VNI.	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital.	Elevé
Risques liés aux obligations High Yield	Obligations dite spéculatives qui peuvent générer des revenus plus importants que des obligations de qualité mais au coût d'un niveau de risque supérieur.	Elevé
Risque lié à des investissements dans des pays émergents	Marchés qui portent un risque accru par rapport à un investissement dans les marchés développés Ces investissements pourraient subir des fluctuations plus marquées et souffrir d'une négociabilité réduite.	Elevé
Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés	Ce sont des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de	Elevé

	l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation des instruments dérivés de gré à gré expose le compartiment à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourrait infliger une perte financière au compartiment.	
Risque en matière de durabilité	Les risques en matière de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.	Elevé
Risque de change	Risque que la valeur des investissements soit affectée par la variation des taux de change.	Moyen
Risques liés à des investissements réalisés dans d'autres OPC	Un compartiment qui investit dans d'autres organismes de placement collectif n'aura pas de rôle actif dans la gestion quotidienne de l'organisme de placement collectif dans lequel il investit. En outre, le compartiment n'aura généralement pas l'occasion d'évaluer les investissements spécifiques effectués par les organismes de placement collectif sous-jacents avant qu'ils ne soient fait. En conséquence, les rendements d'un fonds dépendront de la performance des gestionnaires des fonds sous-jacents et pourraient être défavorablement affectée par les performances défavorables.	Moyen
Risque de performance	Risque lié à la volatilité de la performance du compartiment.	Faible
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné.	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable.	Faible
Risque de conservation	Risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire ou un sous-dépositaire, notamment dans les marchés émergents.	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé.	Faible
Risque d'inflation	Risque lié à l'inflation.	Faible
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal, notamment dans les pays émergents où le compartiment peut investir.	Faible
Risque de flexibilité	Manque de flexibilité du produit lui-même et en raison des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs.	Faible

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

L'évolution des marchés

Politique de rémunération

En conformité avec la directive 2014/91/UE¹, Luxcellence Management Company S.A. a établi et applique une politique de rémunération et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec le profil de risque et les statuts de la SICAV.

La politique de rémunération de Luxcellence Management Company S.A. est en ligne avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion, de la SICAV et de ses investisseurs et comprend des mesures pour éviter les conflits d'intérêt.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale, la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Dans la mesure où, et uniquement si, ceci est applicable, l'évaluation des performances s'inscrit dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs de la Sicav gérée par la Société de Gestion, afin de garantir qu'elle porte bien sur les performances à long terme de la Sicav et sur ses risques d'investissement et que le paiement effectif des composantes de la rémunération qui dépendent des performances s'échelonne sur la même période.

Les détails de la politique de rémunération, applicables au sein de Luxcellence Management Company S.A. (à tout type de rémunération versée par celle-ci en faveur de son personnel²) sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf. Une copie papier de la politique de rémunération sera mise gratuitement à disposition des investisseurs de la SICAV sur simple demande à Luxcellence Management Company S.A.

La Société de Gestion a mis en place et applique une politique et des pratiques de rémunération qui permettent et favorisent une gestion saine et efficace des risques, qui n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques, la réglementation, le Prospectus ou les Statuts des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuisent à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de la SICAV.

La Société de Gestion est tenue de mettre à disposition des informations quantitatives liées à la rémunération. Celles-ci sont effectuées en accord avec l'interprétation de la Société de Gestion quant aux orientations réglementaires actuellement disponibles sur l'obligation de publier des informations sur la politique de rémunération.

Étant donné que les pratiques réglementaires évoluent, la Société de Gestion pourrait juger utile d'apporter des modifications à la façon dont la rémunération est calculée et, dans l'éventualité où des changements seraient apportés, cela pourrait donner lieu à communication d'informations concernant le Fonds qui ne seraient pas comparables aux informations fournies l'année précédente, ou portant sur d'autres Fonds pour lesquels Luxcellence Management Company S.A. agit en tant que Société de Gestion.

Méthodologie

Les chiffres mentionnés représentent la somme de chaque part individuelle de rémunération imputable au Fonds selon une méthodologie objective de ventilation qui reconnaît la nature multi services de la Société de Gestion. Par conséquent, les chiffres ne sont pas représentatifs d'une quelconque rémunération individuelle effective ou de leur structure de rémunération.

Informations quantitatives

Le montant total de ces rémunérations versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par la Société de Gestion à son personnel (soit 28 bénéficiaires au 31/12/2022) et en relation avec l'activité exercée pour ce Fonds est de 75k EUR qui se compose d'une rémunération fixe de 69K EUR et d'une rémunération variable de 6K EUR.

Le montant de la rémunération globale accordée par la Société de gestion, qui a été attribuée à leur direction générale en relation avec le Fonds, était de 15,3 K EUR (6 bénéficiaires au 31/12/2022).

1. Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.

2. Cette politique de rémunération est applicable à tout type de rémunération versée par Luxcellence Management Company S.A. à son personnel, y compris ses dirigeants, ses équipes du département de gestion des risques, son personnel affecté à la fonction de conformité, toute autre personne exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout autre employé de la société de gestion qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que les dirigeants et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risques des fonds sous gestion collective.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Le gestionnaire pourra avoir recours à des ventes à terme afin de couvrir à sa discrétion l'exposition en devises autres que la devise de référence (€).

Les contreparties devront répondre aux conditions suivantes :

- Disposer des agréments/ autorisations pour agir en tant que contrepartie ;
- Ne pas être sujet à une interdiction d'agir en tant que contrepartie;
- Disposer des droits réels sur les garanties restituées ;
- Agir en son nom propre;
- Ne pas avoir pour but principal d'obtenir ou d'exercer des droits de vote à l'égard des titres prêtés.

Les opérations de prêts de titres pourront être réalisées jusqu'à 60% de l'actif du compartiment.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de réutilisation pour la période de reporting, les informations seront reprises dans chaque compartiment dans la section « Notes aux états financiers et autres données ».

Swing pricing

Dans l'intérêt des investisseurs à long terme et afin de les protéger contre les frais entraînés par les entrées et sorties, la SICAV a mis en place un mécanisme pour l'ensemble de ses compartiments qui vise à éliminer l'impact négatif des entrées et sorties des investisseurs sur la valeur nette d'inventaire de la SICAV en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018.

Si les entrées ou les sorties dépassent un certain niveau déterminé, à savoir au moins 20% de la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné (le seuil de déclenchement), la valeur nette d'inventaire de ce même compartiment sera ajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage d'ajustement déterminé qui ne dépassera pas le maximum de 0,05% de la valeur nette d'inventaire (le swing factor).

Le swing factor a été estimé en fonction des critères suivants :

- La SICAV est majoritairement investie sur des actions liquides et de façon diversifiée. Le pourcentage détenu par action n'est pas significatif par rapport au volume moyen traité quotidiennement. Une sortie importante de la SICAV n'aurait donc pas d'impact sur les cours de ces valeurs.
- Les frais de transaction supportés par la SICAV sur les actions sont extrêmement faibles (de l'ordre de 0,01%).
- Le niveau de liquidités (cash et fonds), sur lesquels il n'y a pas de coût de transaction non plus.

En cas de sortie importante, les frais supportés par la SICAV seront donc inférieurs au swing factor.

Le seuil de déclenchement et le swing factor sont déterminés et adaptés par une décision unanime du conseil d'administration de la SICAV en tenant compte de l'orientation de la gestion, de la liquidité des actifs détenus, des frais de transaction estimés, et d'autres facteurs ayant un impact sur les transactions.

Le Conseil d'administration de la SICAV revoit annuellement le seuil de déclenchement et/ou le swing factor à appliquer dans l'intérêt des investisseurs, sous condition que les limites ci-dessus mentionnées concernant le niveau minimal du seuil de déclenchement et le niveau maximal du swing factor soient respectées.

L'utilisation du mécanisme se fera de façon systématique. Suite à une intervention comptable, la valeur nette d'inventaire sera augmentée ou réduite, à l'aide du swing factor, à la date des importantes entrées ou sorties nettes. Lors du calcul suivant, la valeur nette d'inventaire sera, sauf nouvelle application du mécanisme de swing pricing, à nouveau au niveau normal.

Afin d'appliquer ce mécanisme, la SICAV a adopté une politique d'application de ce mécanisme qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application (la swing pricing policy). La swing pricing policy est mise à jour au besoin sur base d'une décision du Conseil d'administration de la SICAV et est disponible sur demande au siège de la SICAV.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, le compartiment n'a pas été concerné par ce mécanisme.

Le règlement SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs

approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en oeuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Les risques en matière de durabilité sont des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les risques en matière de durabilité peuvent sans que cette liste soit exhaustive comprendre des risques à court terme (ex : risques liés à la réputation, risques légaux, ...) et des risques à long terme (risques liés aux climats, ...). La non-prise en compte de ces risques en matière de durabilité pourrait avoir une incidence négative sur les rendements.

Le compartiment tient compte, parmi d'autres risques, des risques en matière de durabilité (tels que la rareté de l'eau, l'épuisement des ressources, la contribution au réchauffement climatique, les émissions de gaz à effet de serre, etc ...) dans sa décision d'investissement mais ils ne constituent pas des critères déterminants ou systématiques au processus de décision d'investissement du Gestionnaire.

Droit de vote

L'assemblée générale vote et délibère suivant le prescrit du Code des sociétés et des associations.

Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou tout autre moyen de télécommunication une autre personne comme mandataire (cf. également la section "*Nominee*" dans la partie générale du Prospectus).

Les décisions concernant un compartiment déterminé seront, s'il n'en est pas disposé autrement par la loi ou les statuts, prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents et votants de ce compartiment.

Lorsque les actions sont de valeur égale, toute action entière donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, toute action entière confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible ; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Contexte général

Le semestre écoulé se décompose en 3 phases :

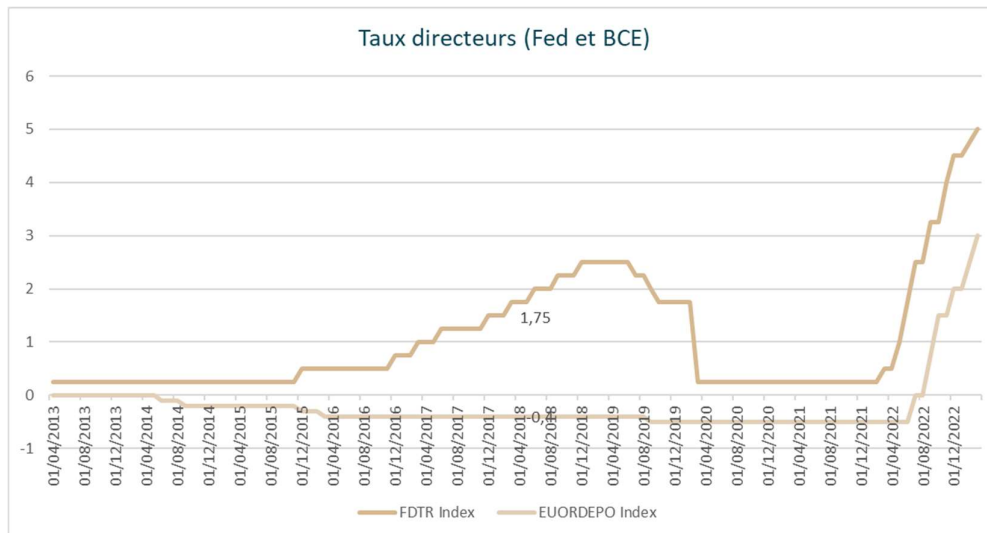
- Une première phase, dans la continuité du semestre précédent, d'inflation, de hausse des taux d'intérêt, et d'anticipations de récession. Les marchés poursuivent leur baisse jusqu'à mi-octobre.
- Une seconde phase déclenchée par la publication de l'inflation du mois d'octobre aux US, et la confirmation d'un ralentissement de cette dernière. Ces chiffres modifient les anticipations du marché de la hausse des taux de la Fed. Les taux 2 ans alors au-dessus de 5% pour la première fois depuis 2007 baissent progressivement. Cette période est également celle de la publication des résultats annuels des sociétés, et les prévisions données par celles-ci rassurent les marchés qui rebondissent durant le mois de janvier.
- Une troisième phase marquée par les répercussions de la hausse des taux sur les banques. La fermeture administrative de la Silicon Valley Bank (SVB) le 10 mars 2023 cristallise les craintes d'une crise systémique bancaire. Si l'activité de cette banque régionale reste spécifique, ses répercussions sur les cours de bourse des grandes banques américaines et européennes sont globales. La banque suisse est notamment contrainte de débloquer 50 milliards afin d'éviter la faillite de Credit Suisse, qui est finalement racheté par UBS.

La situation géopolitique demeure tendue avec d'une part l'enlisement du conflit russo-ukrainien, et d'autre part une guerre technologique entre la Chine et les Etats-Unis, autour de Taïwan notamment.

Taux d'intérêt

Aux Etats-Unis, les taux directeurs atteignent 5% lors de la réunion de mars après une hausse de 25 bp, la neuvième depuis le début de la remontée des taux un an plus tôt.

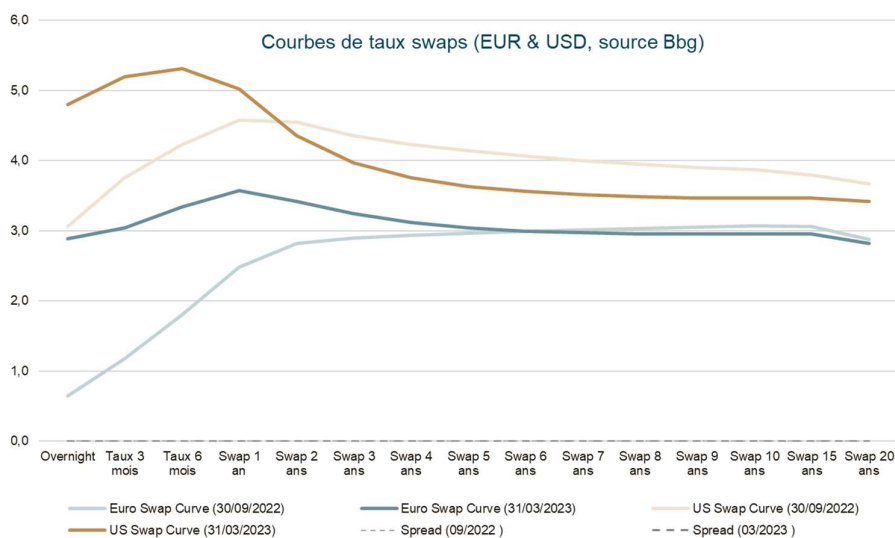
En Europe, la hausse des taux plus tardive se poursuit en parallèle, avec un taux de dépôt fixé à 3% lors de la réunion de mars.



Les taux courts montent d'environ 200 points de base, que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe.

Aux Etats-Unis, la courbe est fortement inversée entre un point haut au-dessus de 5% et des taux à 5 ans et au-delà autour de 3.5%.

Les anticipations pour l'Europe sont décalées de quelques mois, et l'inversion de la courbe est bien moins forte. Le spread entre les taux européens et américains se réduit ensuite sur la partie 2 ans – 10 ans, traduisant l'anticipation d'un contexte plus normalisé.

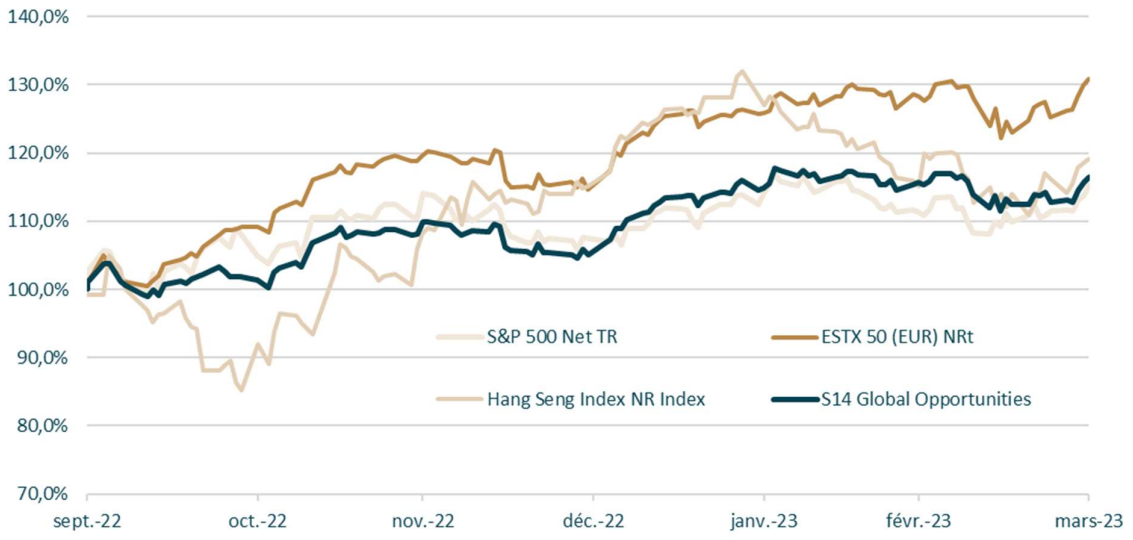


Marchés actions

La performance des principaux indices mondiaux et de la Sicav sur l'exercice se compare comme suit :

Indice	30/09/2022	31/03/2023	Performance
S&P 500 Net TR	6 646	7 664	15,3%
ESTX 50 (EUR) NRt	7 499	9 807	30,8%
MSCI Daily TR Net Emergi	443	505	14,0%
Hang Seng Index NR Index	53 342	63 514	19,1%
MSCI Daily TR Net World	7 275	8 603	18,3%
S14 Global Opportunities	990,4	1 153,9	16,5%

Performance du 30/09/2022 au 31/03/2023





RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE DZETA INVEST SICAV SA (SICAV PUBLIQUE DE DROIT BELGE) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Dzeta Invest SICAV SA (SICAV Publique de droit Belge) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 juin 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 mars 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net qui s'élève à EUR 130.738.216,12 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 5.910.929,35 .

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux organismes de placement collectifs en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société de gestion désignée;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, et du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

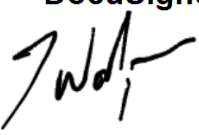


Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux organismes de placement collectifs en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 11 juin 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représenté par

DocuSigned by:

07FB08B09FE24A7...

Damien Walgrave
Reviseur d'Entreprises

1.4 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.4.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

DZETA INVEST SICAV

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.4.2 . Taux de change

	31.03.23			31.03.22		
1 EUR	1,6222	AUD		1,4817	AUD	
	1,4704	CAD		1,3898	CAD	
	0,9925	CHF		1,0239	CHF	
	7,4493	DKK		7,4385	DKK	
	0,8787	GBP		0,8451	GBP	
	8,5286	HKD		8,7136	HKD	
	11,3785	NOK		9,7290	NOK	
	11,2660	SEK		10,3693	SEK	
	33,0797	TWD		31,8791	TWD	
	1,0865	USD		1,1127	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT S14 CAPITAL GLOBAL OPPORTUNITIES

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Dzeta Invest Croissance a été lancé le 6 décembre 2017.
Le prix de souscription initial a été fixé à 1.000,00 EUR par action.

2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectif d'investissement

L'objectif du compartiment est la réalisation d'une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs.

Le compartiment est géré de manière active. Le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion sur la composition du portefeuille du compartiment dans le respect de l'objectif d'investissement et de la politique d'investissement du compartiment.

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital ou de rendement.

Stratégie d'investissement

Le compartiment met en oeuvre une stratégie d'allocation d'actifs diversifiée basée sur une analyse Top-down et Bottom-up.

Une analyse Top-down stratégique et tactique détermine les domaines à privilégier pour l'allocation des actifs (secteurs, zones géographiques, classes d'actifs). Les décisions d'allocation stratégiques et tactiques sont prises en fonction d'analyses conduites sur :

- l'environnement macro-économique international ;
- les niveaux et dynamiques de valorisation des marchés, par classe d'actifs considérées séparément et comparativement entre elles ;
- le sentiment et les flux de marché (momentum) ;
- des éléments d'analyse technique ; et
- les indicateurs de risque et de corrélation de l'univers d'investissement.

Une approche Bottom-up de sélection d'instruments financiers (actions, OPC, obligations/instruments du marché monétaire, produits dérivés) conduit à la construction du portefeuille.

La sélection des actions repose sur une analyse fondamentale des sociétés visant notamment à apprécier, dans l'absolu et comparativement à leurs pairs :

- l'évolution future de la rentabilité par action ;
- la structure du bilan et les risques y afférents ;
- les éventuelles opérations envisageables (OPA, etc.) sur le titre (caractère "spéculatif") ; et
- l'attractivité du titre eu égard à sa valorisation sur les marchés au regard de ses fondamentaux.

La sélection des OPC repose sur des analyses quantitatives et qualitatives visant à :

- sélectionner des gérants d'OPC ayant développé une expertise reconnue dans leur classe d'actifs ;
- identifier des OPC susceptibles d'offrir, avec une régularité suffisante, des performances attractives dans leur spécialité ;
- cerner et valider la stratégie de gestion des OPC, et dans la mesure du possible, établir un univers de comparaison (indice, fonds de stratégies comparables) ; et
- surveiller et anticiper au mieux d'éventuelles dérives de performance et de style une fois un OPC sélectionné.

La sélection des obligations/instruments du marché monétaire repose sur une analyse fondamentale de chaque émission visant notamment à apprécier, dans l'absolu et par comparaison :

- la qualité de signature de l'émetteur sur les termes de maturité, de devise, de coupon et de remboursement de principal de l'émission considérée ;
- le rendement courant et les opportunités ou risques d'évolution du prix de l'obligation sur l'horizon d'investissement envisagé ; et
- les perspectives de liquidité de l'obligation sur le marché secondaire.

La poche "obligataire & monétaire" du portefeuille visera à assurer une croissance régulière des capitaux en sélectionnant les signatures des émetteurs. Le Gestionnaire s'attachera à la qualité du rating de l'émission, au choix de l'allocation géographique et à la position du produit considéré sur la courbe des taux.

Le Gestionnaire pourra également, en fonction de son analyse Bottom-up et Top-down, et dans le respect des règles de placement fixées par l'Arrêté royal 2012, investir dans des titres intégrant des dérivés tels que par exemple (sans limitation) des Convertibles, Reverse Convertibles, Barrier Reverse Convertibles, Autocall, à l'exception des Contingent Convertibles dans lesquels le compartiment ne pourra pas investir. Le recours aux titres intégrant des dérivés dans la stratégie d'investissement sera l'expression cohérente d'une vue macro-économique ainsi que micro économique. Les sous-jacents de ces titres intégrant des dérivés pourront par exemple être des instruments de taux (taux swaps de différentes zones par exemple), des actions, des paniers d'actions ou des indices actions.

Actifs autorisés

Le compartiment ne peut investir que dans les actifs suivants, dans la mesure où ces placements sont autorisés par l'Arrêté Royal 2012.

Actions

Le compartiment peut investir jusqu'à 95% de son actif net avec un minimum de 20%, en actions de toute zone géographique y compris les marchés émergents et de tout secteur d'activité, dont la capitalisation boursière est supérieure à 200 Mio €.

L'exposition en actions pourra être réalisée :

- par l'acquisition directe d'actions ;
- en souscrivant à des parts d'organismes de placement collectif ("*OPC*"), y compris des OPC indiciels tels que des ETF (*Exchange Traded Funds*) répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE (OPCVM);
- en investissant dans des instruments financiers intégrant des instruments financiers dérivés dont la valeur sous-jacente est constituée par une ou plusieurs actions ou par un indice d'actions ;
- par la négociation d'options sur actions ou indice d'actions ; et
- par des positions à l'achat ou à la vente sur des *futures* sur actions et/ou indices d'actions.

Afin de protéger ses investisseurs contre le risque de baisse des marchés actions et donc à des fins de couverture, le compartiment peut ajuster son exposition au marché actions par la vente de contrats à terme sur indices, et par la vente ou l'achat d'options sur actions ou sur indices.

Titres de créance, obligations, liquidités et instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir jusqu'à 80% de son actif net en instruments du marché monétaire. Ces investissements pourront être réalisés en direct ou via des OPC. Le compartiment conservera à tout moment un minimum de 5% de liquidités, soit en fonds monétaire, soit en dépôts de cash (avec un maximum de 20%), afin de faire face aux demandes de remboursement. Typiquement, l'allocation en instruments du marché monétaire variera entre 5% et 35%. La possibilité de monter jusqu'à 80% est laissée afin de faire face à des marchés particulièrement volatiles.

Le compartiment peut également investir jusqu'à 60% de l'actif net en obligations de toute nature soit en direct soit via des OPC.

Pour les placements en direct, le compartiment peut investir (i) jusqu'à 100% des titres de créance, obligations et instruments du marché monétaire en titres de notation supérieure ou égale à BBB-, (ii) jusqu'à 50% des titres de créance, obligations et instruments du marché monétaire en titres de notation inférieure ou égale à BB+, dits "High Yield", ou non notés.

L'échelle de notation visée ci-dessus est celle de Standard & Poor's (S&P).

Pour chaque obligation, les notations fournies par S&P, Moody's et Fitch seront transcrites par équivalence, pour évaluer le respect des conditions ci-dessus.

En cas de notations différentes entre les agences (S&P, Moody's, Fitch), ou de notation par seulement une, ou deux agences, la note la plus faible sera retenue afin de classer ou non l'obligation considérée en "High Yield".

La sensibilité au taux (Modified Duration) de l'ensemble des placements obligataires doit être comprise entre -3 et 10.

Parts d'OPC

Le compartiment peut investir

- (i) jusqu'à 100% de son actif net en actions d'OPC en valeurs mobilières répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE (OPCVM) ;

(ii) et jusqu'à 20% de son actif net en parts d'autres OPC (en particulier des OPC alternatifs dont les gestionnaires sont soumis à la directive 2011/61/EU sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (des "FIA") si ces autres OPC constituent des placements autorisés pour un OPCVM (notamment si ces autres OPC offrent un niveau de protection pour les porteurs de parts équivalent à celui prévu pour les porteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, si ces autres OPC sont soumis à des règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts et aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire, qui sont équivalentes aux exigences de la directive OPCVM).

Ces plafonds s'appliquent à l'ensemble des investissements (en OPC ou en FIA respectivement) et pas individuellement par OPC ou FIA.

Les OPC dans lesquels le compartiment peut investir, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, peuvent être gérés par le Gestionnaire ou par des sociétés qui lui sont liées. Toutefois, le pourcentage des actions d'OPC (OPCVM ou FIA) en portefeuille gérés par le Gestionnaire ou une société qui lui est liée ne peut dépasser 20% de la valeur nette des actifs.

Lorsque le compartiment investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, directement ou par délégation, par le même Gestionnaire ou par toute autre société avec laquelle le Gestionnaire est lié dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ledit Gestionnaire ou l'autre société ne pourra pas facturer de droits de souscription, conversion ou remboursement pour l'investissement du compartiment dans les parts de ces autres OPCVM et/ou d'autres OPC.

Dans le cas où le compartiment investit dans un compartiment dont la gestion de portefeuille est assurée par le même gestionnaire, les frais de gestion qui seront pris seront ceux du compartiment au sein duquel la gestion est effectuée, de façon à ce que ledit gestionnaire ne perçoive pas de frais de gestion pour la gestion des deux compartiments.

Les investissements en parts d'OPC monétaires serviront à gérer les liquidités du portefeuille.

Dans le cadre de ces limites, le Gestionnaire investira typiquement un maximum de 20% des actifs nets du compartiment dans les OPC ainsi autorisés. La part des OPC dans le portefeuille ne devrait augmenter pour devenir importante qu'en cas de crise sur les marchés financiers. Dans de tels cas, les investissements seront effectués essentiellement dans des OPC monétaires supportant des frais de gestion de maximum 0,30%.

Instruments financiers dérivés

Dans le respect des conditions prévues par la directive 2009/65/CE (OPCVM), le Gestionnaire peut négocier, pour le compte du compartiment, des instruments financiers dérivés suivants sur des marchés ou de gré à gré, dans la mesure où les sous-jacents de ces produits dérivés sont des actions (ou indices d'actions), taux de change ou taux d'intérêts :

- futures ;
- options ;
- change à terme ; et
- swaps de taux.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés en vue d'atteindre les objectifs de gestion, à titre d'arbitrage, et pour couvrir les risques "actions", "devises/change" et "taux".

L'investissement dans des instruments financiers dérivés pourra ainsi être utilisé pour obtenir indirectement l'exposition souhaitée sur les risques "actions", "taux" et "devises/change". Le cas échéant, les dérivés seront intégrés à d'autres instruments financiers. Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut pas dépasser 35% de l'actif net du portefeuille.

Le compartiment ne peut pas conclure des contrats d'échange sur rendement global ("*Total Return Swaps*" ou "*TRS*").

Limites d'investissement

Outre les conditions et limites d'investissement précisées ci-dessus, les limites et conditions prévues par la directive 2009/65/CE (OPCVM) et par l'Arrêté Royal 2012 sont applicables.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Par ailleurs, le compartiment ne peut avoir globalement une exposition (directe et indirecte au travers de dérivés) de 70% (ou plus) dans des devises autres que l'euro.

Emprunts

Le compartiment peut emprunter de manière temporaire des espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Techniques & Instruments

Le gestionnaire pourra avoir recours à des ventes à terme afin de couvrir à sa discrétion l'exposition en devises autres que la devise de référence (€).

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et/ou a recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille visées ci-dessus, le compartiment peut recourir à des actifs financiers, tels que des espèces, des obligations d'Etat et supranationales, des actions ou des titres assimilables à des actions, des ETF et des obligations d'entreprise, à titre de garantie (*collateral*) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les actifs reçus à titre de garantie financière ne peuvent pas être vendus, réinvestis, réutilisés ou mis en gage.

Les garanties financières et la politique de décote suivante seront appliquées :

Garanties	Critères	Décote
Espèces	EUR, USD, GBP, CHF, JPY, CAD	0%
Obligations d'Etat et supranationales	AAA/AA-	2%
	A+/BBB-	4%
Obligations d'entreprise	AAA/AA-	5%
	A+/BBB-	8%
Actions	Main Index OCDE+ Hong-Kong	5%
ETF	Markit Obligations/ Actions	5%

Les types de garanties acceptées devront remplir les conditions suivantes :

- Une limite maximale de concentration de 10% de l'encours de l'émission s'appliquera pour chaque gouvernement, obligation d'Etat;
- La valeur de marché globale des titres remis en garantie et se rapportant à un émetteur donné ne doit jamais dépasser 25% de la valeur de marché des titres prêtés ; et
- Les obligations d'Etat ne peuvent être émises par un prêteur et un emprunteur ou par une société affiliée à un prêteur ou un emprunteur.

Les garanties financières feront l'objet d'une évaluation quotidienne à la valeur réelle.

La valeur des garanties financières autres qu'en espèces, après l'application de la politique de décote, devra dépasser à tout moment la valeur réelle des titres prêtés.

SFT (opérations de financement sur titres) et TRS (contrats d'échange sur rendement global)

Opération de financement sur titres : (i) opération de mise en pension ; (ii) prêt et emprunt de titres ; (iii) opération d'achat-revente ou opération de vente-rachat ; telle que définie par le règlement SFTR.

SFTR : règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financements sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012.

TRS : contrat d'échange sur rendement total, c.-à-d. un contrat dérivé tel que défini au point (7) de l'Article 2 du Règlement (UE) n° 648/2012, dans lequel une contrepartie cède à une autre contrepartie la performance économique totale, y compris les revenus provenant d'intérêts et d'honoraires, les gains et pertes dus à la fluctuation des prix et les pertes sur créance d'une obligation de référence.

Le compartiment ne peut pas recourir à des opérations de financement sur titres et TRS en lien avec SFTR.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux ne sont pas pris en compte dans la mise en oeuvre de la politique d'investissement du compartiment.

Règlement SFDR

Compte tenu des données disponibles sur le marché, le Gestionnaire a décidé de ne pas prendre en compte systématiquement les risques en matière de durabilité dans l'application de sa gestion. Le Gestionnaire prône une gestion libre et flexible dans le respect de la politique d'investissement du compartiment.

Règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**Activité de gestion**

Le cours des actions rebondit fortement durant cette période, avec des rotations sectorielles observées en fonction des différentes phases de marché. Le cours de la Sicav progresse de 16.5% sur le semestre écoulé.

Certaines de nos principales convictions ont été des contributeurs importants de performance :

- le secteur du luxe qui confirme sa résistance dans un contexte inflationniste, avec Richemont, et LVMH qui progressent respectivement de 55 et 39%,
- Les secteurs cycliques comme l'automobile avec Stellantis qui progresse de 36%, ou les matériaux de construction avec Saint-Gobain qui progresse de 41% sur la période.
- le secteur financier, malgré des performances disparates, qui bénéficie de la remontée des taux, avec BNP ou J.P. Morgan par exemple, qui progresse de 27% sur la période,
- les semi-conducteurs, qui avaient fortement baissé malgré des carnets de commande et le discours de confiance exprimé par leurs dirigeants : ASML progresse de 45% sur la période, Applied Materials, +51%, STMicroelectronics + 52% ou encore Besi +80%.

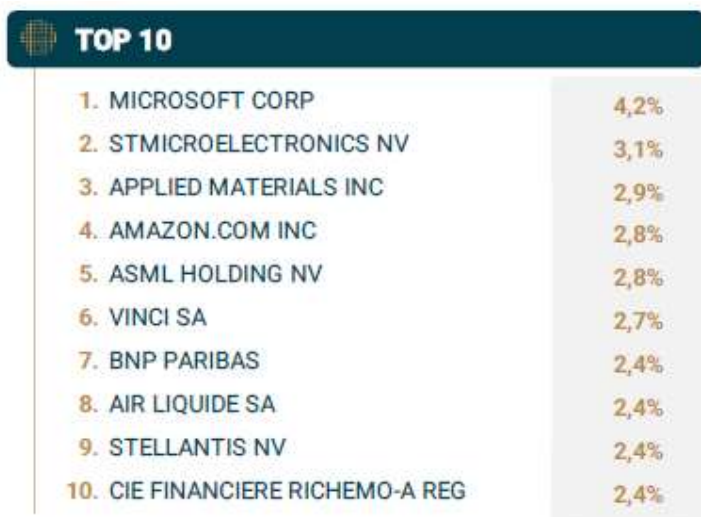
A l'inverse, certaines sociétés, notamment dans des domaines d'applications des semi-conducteurs, ont eu une performance décevante. Les ventes de PC et de smartphones, après une vague d'équipement liée au Covid, subissent une baisse du chiffre d'affaires, avec des effets d'inventaires importants. ATS, en tant que fournisseur d'Intel, abandonne 16% sur la période. Le secteur des services de paiement (Worldline et Nexi), malgré un développement positif de l'activité, est un contributeur négatif de performance, respectivement de -10% et -4%.

Certaines sociétés voient également leurs coûts augmenter du fait de l'inflation, sans pouvoir pour autant transférer immédiatement ce surcoût sur le consommateur et voient leur cours de bourse pénalisé (Nestlé, +4% ou Amazon -9%).

Nous avons également réduit notre exposition à Alphabet durant le semestre écoulé, qui après avoir fortement augmenté ses effectifs, et ses coûts, voit son monopole questionné par Microsoft qui cherche depuis longtemps à le concurrencer dans ce domaine, et le lancement de ChatGPT.

Les marchés restent particulièrement volatiles durant le semestre écoulé.

Au 31 mars 2023, nos dix principales positions sont les suivantes :



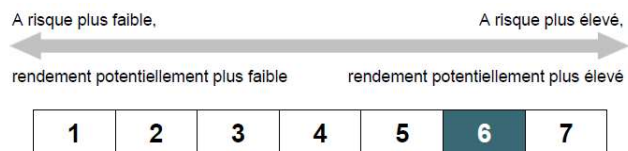
2.1.8 . Politique future

Les effets d'une hausse brutale des taux sur l'économie restent encore incertains. Si les premiers signes d'inquiétude se sont manifestés du côté bancaire et que la situation semble se stabiliser, le refinancement des sociétés endettées à des niveaux supérieurs, après une phase longue de taux nuls, pourrait entraîner un mouvement de baisse.

Néanmoins, après un enchaînement d'évènements particuliers (la pandémie et la crise de l'énergie), nous attendons une poursuite de la normalisation qui devrait bénéficier aux thématiques que nous avons en portefeuille. Nous pensons pouvoir prendre quelques profits sur des sociétés cycliques ayant réalisé une bonne performance en conservant une exposition aux marchés actions proches du niveau actuel, à savoir 75%.

Le niveau des taux courts est également un facteur de soutien, puisqu'il permet d'avoir une rémunération proche de 3% sur les 25% de liquidités que nous avons en portefeuille, ce qui n'était pas le cas durant les années passées. Nous envisageons également de recommencer à constituer un portefeuille obligataire sur les niveaux de taux actuel, en conservant une durée inférieure à deux ans.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

La catégorie de risque 6 reflète un potentiel de gain et/ou de perte très élevé de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions, obligations, instruments financiers dérivés sans contrainte géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

2.2 . BILAN

	Au 31.03.23 (en EUR)	Au 31.03.22 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	130.738.216,12	136.850.880,47
I. Actifs immobilisés		2.740,41
A. Frais d'établissement et d'organisation		2.740,41
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	124.810.351,33	116.726.961,42
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	759.933,00	1.018.886,00
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »	7.456.491,71	6.165.614,86
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	94.267.395,86	98.972.134,79
D. Autres valeurs mobilières	44.030,23	27.092,49
E. OPC à nombre variable de parts	25.436.534,60	15.442.492,96
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)	-3.154.034,07	-4.899.259,68
IV. Créances et dettes à un an au plus	694.724,80	-1.931.005,99
A. Créances		
a. Montants à recevoir	689.576,78	429.728,60
b. Avoirs fiscaux	129.422,51	64.906,41
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-68.055,00	-180.736,80
c. Emprunts (-)	-56.219,49	-2.244.904,20
V. Dépôts et liquidités	5.366.352,33	22.192.048,84
A. Avoirs bancaires à vue	161.661,66	14.260.044,63
C. Autres	5.204.690,67	7.932.004,21
VI. Comptes de régularisation	-133.212,34	-139.864,21
B. Produits acquis	24.536,18	18.487,33
C. Charges à imputer (-)	-157.748,52	-158.351,54
TOTAL CAPITAUX PROPRES	130.738.216,12	136.850.880,47
A. Capital	136.621.562,54	139.757.190,82
B. Participations au résultat	27.582,93	-333.204,90
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-5.910.929,35	-2.573.105,45
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)	5.202.144,02	8.320.305,14
A. Collatéral (+/-)		
b. Liquidités/dépôts	5.202.144,02	8.320.305,14
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	49.977.158,44	33.629.610,65
A. Contrats d'option et warrants achetés	21.048.017,25	
B. Contrats d'option et warrants vendus	28.929.141,19	33.629.610,65

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.03.23 (en EUR)	Au 31.03.22 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-7.112.697,78	-3.632.361,89
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	604.827,70	-502.580,58
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »	-870.815,05	-1.079.680,70
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-12.808.428,43	-5.894.749,71
D. Autres valeurs mobilières	16.937,74	14.725,27
E. OPC à nombre variable de parts	195.645,42	-91.888,51
F. Instruments financiers dérivés		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option	4.669.044,91	1.361.813,35
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		-9.670,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	1.080.089,93	2.569.668,99
II. Produits et charges des placements	2.424.981,69	2.314.404,01
A. Dividendes	2.098.718,32	1.667.270,56
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	486.626,98	857.646,82
b. Dépôts et liquidités	58.691,90	50,19
C. Intérêts d'emprunts (-)	-139.852,46	-103.484,23
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-79.203,05	-107.079,33
III. Autres produits	709,44	181,96
B. Autres	709,44	181,96
IV. Coûts d'exploitation	-1.223.922,70	-1.255.329,53
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-155.404,62	-143.020,70
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-43.390,19	-52.066,74
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-805.341,54	-969.792,35
b. Gestion administrative et comptable	-47.589,77	-37.085,89
E. Frais administratifs (-)	-2.704,52	-4.172,09
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.945,43	-6.828,56
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-7.499,25	-15.000,00
H. Services et biens divers (-)	-23.543,07	-22.478,59
J. Taxes	-127.866,31	2.891,80
K. Autres charges (-)	-6.638,00	-7.776,41
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	1.201.768,43	1.059.256,44
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-5.910.929,35	-2.573.105,45
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-5.910.929,35	-2.573.105,45
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-5.883.346,42	-2.906.310,35
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-5.910.929,35	-2.573.105,45
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	27.582,93	-333.204,90
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	5.883.346,42	2.906.310,35

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES**2.4.1 . Composition des actifs au 31.03.23**

Dénomination	Quantité au 31.03.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
BARCLAYS BANK P -27 01/02Q	1.000.000	USD	90,90%	836.669,89		0,67%	0,64%
BARCLAYS BANK PLC FL.R 21-24 26/02Q	1.000.000	USD	71,14%	654.793,13		0,52%	0,50%
SG ISSUER CV FL.R 22-25 14/10Q	1.000.000	USD	101,55%	934.695,57		0,75%	0,72%
USD				2.426.158,59		1,94%	1,86%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				2.426.158,59		1,94%	1,86%
AUTRES TITRES DE CREANCE - Avec instruments financiers dérivés embedded				2.426.158,59		1,94%	1,86%
AT AND S AUSTRIA TECHN FL.R 22-99 31/12A	100.000	EUR	86,32%	86.319,00		0,07%	0,06%
CASINO GUICHARD FL.R 13-XX 31/01A	1.300.000	EUR	7,77%	100.951,50		0,08%	0,08%
KRONOS INTERNATIONAL 3.75 17-25 15/09S9S	300.000	EUR	91,96%	275.875,50		0,22%	0,21%
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 18-XX 22/09A	300.000	EUR	98,93%	296.787,00		0,24%	0,23%
EUR				759.933,00		0,61%	0,58%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				759.933,00		0,61%	0,58%
OBLIGATIONS				759.933,00		0,61%	0,58%
AIR LIQUIDE SA	16.100	EUR	154,20	2.482.620,00		1,99%	1,90%
ALSTOM SA	66.482	EUR	25,08	1.667.368,56		1,34%	1,28%
ALTEN SA	10.000	EUR	146,90	1.469.000,00		1,18%	1,12%
AMUNDI SA	20.000	EUR	58,05	1.161.000,00		0,93%	0,89%
ATOS SE	53.585	EUR	11,39	610.333,15		0,49%	0,47%
AXA SA	60.000	EUR	28,17	1.689.900,00		1,35%	1,29%
BNP PARIBAS SA	54.461	EUR	55,21	3.006.791,81		2,41%	2,30%
CAPGEMINI SE	6.000	EUR	170,75	1.024.500,00		0,82%	0,78%
CIE DE SAINT-GOBAIN	34.000	EUR	52,32	1.778.880,00		1,42%	1,36%
DASSAULT SYST.	27.000	EUR	37,88	1.022.625,00		0,82%	0,78%
LEGRAND SA	12.000	EUR	84,08	1.008.960,00		0,81%	0,77%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	3.600	EUR	844,40	3.039.840,00		2,44%	2,32%
SANOFI	32.400	EUR	100,24	3.247.776,00		2,60%	2,48%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5.500	EUR	153,68	845.240,00		0,68%	0,65%
SCOR SE ACT PROV REGROUPEMENT	90.000	EUR	20,94	1.884.600,00		1,51%	1,44%
SOCIETE GENERALE SA	77.500	EUR	20,79	1.610.837,50		1,29%	1,23%
TOTALENERGIES SE	53.360	EUR	54,36	2.900.649,60		2,32%	2,22%
VINCI SA	33.500	EUR	105,72	3.541.620,00		2,84%	2,71%
WAGA ENERGY SA	6.238	EUR	24,55	153.142,90		0,12%	0,12%
WORLDLINE SA	54.000	EUR	39,11	2.111.940,00		1,69%	1,62%
France				36.257.624,52		29,05%	27,73%
ADVANCED MICRO DEVICES INC	5.500	USD	98,01	496.161,81		0,40%	0,38%
ALPHABET INC -A-	25.900	USD	103,73	2.472.830,78		1,98%	1,89%
AMAZON.COM INC	31.300	USD	103,29	2.975.725,53		2,38%	2,28%
APPLIED MATERIALS INC	29.500	USD	122,83	3.335.160,38		2,67%	2,55%
JPMORGAN CHASE CO	12.300	USD	130,31	1.475.275,44		1,18%	1,13%
LAM RESEARCH CORP	3.300	USD	530,12	1.610.194,67		1,29%	1,23%
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	11.500	USD	43,30	458.327,58		0,37%	0,35%
META PLATFORMS INC A	2.000	USD	211,94	390.151,41		0,31%	0,30%
MICRON TECHNOLOGY INC	23.698	USD	60,34	1.316.155,66		1,05%	1,01%
MICROSOFT CORP	18.421	USD	288,30	4.888.190,25		3,92%	3,74%
MKS INSTRUMENTS	12.297	USD	88,62	1.003.046,75		0,80%	0,77%
NETFLIX INC	1.000	USD	345,48	317.989,78		0,26%	0,24%
NIKE INC	2.500	USD	122,64	282.203,51		0,23%	0,22%
NVIDIA CORP	1.100	USD	277,77	281.234,30		0,23%	0,21%
PINTEREST REGISTERED SHS -A-	18.000	USD	27,27	451.801,74		0,36%	0,34%
États-Unis				21.754.449,59		17,43%	16,64%
ADYEN --- PARTS SOCIALES	50	EUR	1.459,20	72.960,00		0,06%	0,06%
ASML HOLDING NV	4.900	EUR	625,20	3.063.480,00		2,45%	2,34%

Dénomination	Quantité au 31.03.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
BESI -REGISTERED SHS	18.950	EUR	80,10	1.517.895,00		1,22%	1,16%
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	179.000	EUR	16,74	2.995.744,00		2,40%	2,29%
STMICROELECTRONICS	97.051	EUR	48,96	4.751.131,71		3,81%	3,64%
Pays-Bas				12.401.210,71		9,94%	9,49%
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	22.000	CHF	145,90	3.234.055,42		2,59%	2,47%
NESTLE SA REG SHS	21.300	CHF	111,46	2.392.038,29		1,92%	1,83%
Suisse				5.626.093,71		4,51%	4,30%
ADIDAS AG NAMEN AKT	4.100	EUR	162,78	667.398,00		0,54%	0,51%
HELLOFRESH SE	15.000	EUR	21,91	328.650,00		0,26%	0,25%
RWE AG	35.000	EUR	39,64	1.387.400,00		1,11%	1,06%
SIEMENS AG REG	12.743	EUR	149,26	1.902.020,18		1,52%	1,46%
SIEMENS ENERGY - REGISTERED SHS	600	EUR	20,24	12.144,00		0,01%	0,01%
SILTRONIC AG	15.435	EUR	67,20	1.037.232,00		0,83%	0,79%
Allemagne				5.334.844,18		4,27%	4,08%
ALIBABA GROUP	59.000	HKD	100,40	694.561,21		0,56%	0,53%
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	16.800	USD	102,18	1.580.030,37		1,26%	1,21%
BYD COMPANY LTD -H-	12.000	HKD	229,80	323.337,50		0,26%	0,25%
JD.COM INC - CL A	11.100	HKD	172,00	223.859,86		0,18%	0,17%
JD.COM INC SADR REPR 2 SHS -A-	13.000	USD	43,89	525.169,13		0,42%	0,40%
TENCENT HOLDINGS LTD	41.330	HKD	385,80	1.869.616,05		1,50%	1,43%
Chine				5.216.574,12		4,18%	3,99%
ENEL SPA	167.500	EUR	5,63	942.522,50		0,76%	0,72%
INTESA SANPAOLO	350.000	EUR	2,37	828.625,00		0,66%	0,63%
NEXI SPA	150.000	EUR	7,49	1.122.900,00		0,90%	0,86%
Italie				2.894.047,50		2,32%	2,21%
AT & S AUSTRIA TECH	47.667	EUR	28,35	1.351.359,45		1,08%	1,03%
Autriche				1.351.359,45		1,08%	1,03%
LINDE PLC	3.000	EUR	324,10	972.300,00		0,78%	0,75%
Irlande				972.300,00		0,78%	0,75%
ASTRAZENECA PLC	4.000	GBP	112,32	511.300,79		0,41%	0,39%
FUTURE PLC REG	13.000	GBP	11,59	171.469,22		0,14%	0,13%
Royaume-Uni				682.770,01		0,55%	0,52%
ANTA SPORTS PRODUCTS	39.000	HKD	114,00	521.307,84		0,42%	0,40%
MEITUAN - SHS 114A/REG S	4.533	HKD	143,50	76.271,52		0,06%	0,06%
Iles Caïmans				597.579,36		0,48%	0,46%
CAIXABANK SA	130.000	EUR	3,58	465.920,00		0,37%	0,36%
Espagne				465.920,00		0,37%	0,36%
HEXAGON --- REGISTERED SHS -B-	40.000	SEK	118,85	421.977,63		0,34%	0,32%
Suède				421.977,63		0,34%	0,32%
IVANHOE MINES LTD	35.000	CAD	12,21	290.645,08		0,23%	0,22%
Canada				290.645,08		0,23%	0,22%
ACTIONS				94.267.395,86		75,53%	72,10%
S14 CAPITAL FUNDS ABSOLUTE RETURN F	600	EUR	979,73	587.838,00	0,06%	0,47%	0,45%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				587.838,00		0,47%	0,45%
OPC-Mixtes				587.838,00		0,47%	0,45%
AMUNDI CASH CORPORATE FCP -I2- 3 DEC	380	EUR	9.905,73	3.764.177,97	0,00%	3,02%	2,88%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				3.764.177,97		3,02%	2,88%
AMUNDI CASH USD -IU- CAP	1.970	USD	1.125,99	2.041.695,71	0,00%	1,63%	1,56%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				2.041.695,71		1,63%	1,56%
OPC-Monétaires				5.805.873,68		4,65%	4,44%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				6.393.711,68		5,12%	4,89%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
BARCLAYS BK AUTRE FL.R 22-25 29/09Q	2.000.000	EUR	100,77%	2.015.400,00		1,61%	1,54%

Dénomination	Quantité au 31.03.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
SG ISSUER 0.00 22-25 06/10Q EUR	1.000.000	EUR	101,73%	1.017.300,00 3.032.700,00		0,82% 2,43%	0,78% 2,32%
BANQUE LOMBARD ODIER 0.00 12-XX 27/06U BARCLAYS BANK PLC FL.R 22-27 04/02Q UBS AG LONDON RCV 8.9000 22-27 04/02A USD	225 500.000 500.000	USD USD USD	3.275,07 97,44% 95,05%	678.255,56 448.432,97 437.433,85 1.564.122,38		0,54% 0,36% 0,35% 1,25%	0,52% 0,34% 0,34% 1,20%
UBS AG LONDON BRANCH FL.R 21-24 20/02Q HKD	9.000.000	HKD	41,08%	433.510,74 433.510,74		0,35% 0,35%	0,33% 0,33%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				5.030.333,12		4,03%	3,85%
AUTRES TITRES DE CREANCE - Avec instruments financiers dérivés embedded				5.030.333,12		4,03%	3,85%
COMPAGNIE FINANCIERE RICHE 22.11.23 WAR Suisse	38.000	CHF	1,15	44.030,23 44.030,23		0,04% 0,04%	0,03% 0,03%
Autres valeurs mobilières				44.030,23		0,04%	0,03%
ACCOR JUN 22.000 16.06.23 PUT	-200	EUR	0,21	-4.200,00		0,00%	0,00%
ADIDAS AG SEP 120.00 15.09.23 PUT	-20	EUR	3,30	-6.600,00		-0,01%	0,00%
ADIDAS AG SEP 150.00 15.09.23 CALL	-20	EUR	24,13	-48.260,00		-0,04%	-0,04%
ADIDAS JUN 240.00 16.06.23 PUT	-1	EUR	77,22	-7.722,00		-0,01%	-0,01%
ADIDAS SEP 120.00 15.09.23 PUT	-20	EUR	3,33	-6.660,00		-0,01%	-0,01%
ADIDAS SEP 140.00 15.09.23 PUT	-20	EUR	6,88	-13.760,00		-0,01%	-0,01%
ADIDAS SEP 150.00 15.09.23 CALL	-20	EUR	24,13	-48.260,00		-0,04%	-0,04%
ADVANCED MICRO JAN 120.00 19.01.24 CALL	-20	USD	9,65	-17.764,28		-0,01%	-0,01%
ADVANCED MICRO JAN 75.000 19.01.24 PUT	-20	USD	5,95	-10.953,10		-0,01%	-0,01%
ADYEN NV JUN 2080.0 16.06.23 PUT	-10	EUR	620,80	-62.080,00		-0,05%	-0,05%
AIR LIQUIDE JUN 100.000 16.06.23 PUT	-20	EUR	0,19	-380,00		0,00%	0,00%
AIR LIQUIDE JUN 120.00 16.06.23 PUT	-20	EUR	0,45	-900,00		0,00%	0,00%
ALFA LAVAL AB JUN 290.00 16.06.23 PUT	-100	SEK	1,65	-1.464,58		0,00%	0,00%
ALIBABA SEP 115.00 15.09.23 CALL	-60	USD	9,18	-50.697,22		-0,04%	-0,04%
ALIBABA SEP 125.00 15.09.23 CALL	-20	USD	6,50	-11.965,58		-0,01%	-0,01%
ALIBABA SEP 70.000 15.09.23 PUT	-20	USD	2,06	-3.792,17		0,00%	0,00%
ALIBABA SEP 90.000 15.09.23 PUT	-60	USD	6,75	-37.277,37		-0,03%	-0,03%
ALPHABET -A- SEP 115.00 15.09.23 CALL	-40	USD	5,00	-18.408,58		-0,01%	-0,01%
ALSTOM MAY 23.600 19.05.23 PUT	-100	EUR	0,83	-8.300,00		-0,01%	-0,01%
ALSTOM SEP 21.000 15.09.23 PUT	-100	EUR	0,99	-9.900,00		-0,01%	-0,01%
ALSTOM SEP 28.000 15.09.23 CALL	-100	EUR	1,25	-12.500,00		-0,01%	-0,01%
ALTEN DEC 130.00 15.12.23 PUT	-60	EUR	6,56	-39.360,00		-0,03%	-0,03%
ALTEN DEC 160.00 15.12.23 CALL	-60	EUR	9,69	-58.140,00		-0,05%	-0,04%
AMAZON COM JUN 70.000 16.06.23 PUT	-50	USD	0,38	-1.748,81		0,00%	0,00%
AMAZON COM SEP 91.000 15.09.23 PUT	-50	USD	5,00	-23.010,72		-0,02%	-0,02%
ANTA SPORTS PR JUN 80.000 29.06.23 PUT	-120	HKD	0,20	-562,82		0,00%	0,00%
ANTA SPORTS PR SEP 130.00 28.09.23 CALL	-180	HKD	7,55	-31.869,43		-0,03%	-0,02%
APPLIED MAT APR 125.00 21.04.23 CALL	-30	USD	3,00	-8.283,86		-0,01%	-0,01%
APPLIED MAT JUN 115.00 16.06.23 PUT	-40	USD	5,50	-20.249,44		-0,02%	-0,02%
APPLIED MAT JUN 125.00 16.06.23 PUT	-30	USD	9,45	-26.094,16		-0,02%	-0,02%
APPLIED MAT JUN 90.000 16.06.23 CALL	-30	USD	33,81	-93.359,11		-0,07%	-0,07%
APPLIED MAT SEP 130.00 15.09.23 CALL	-30	USD	11,05	-30.512,22		-0,02%	-0,02%
ASML HOLDING N DEC 550.00 15.12.23 CALL	-10	EUR	121,61	-121.610,00		-0,10%	-0,09%
ASML HOLDING N JUN 560.00 16.06.23 PUT	-10	EUR	15,12	-15.120,00		-0,01%	-0,01%
ASML HOLDING N JUN 720.00 16.06.23 PUT	-9	EUR	100,55	-90.495,00		-0,07%	-0,07%
ASML HOLDING N SEP 480.00 15.09.23 PUT	-10	EUR	13,59	-13.590,00		-0,01%	-0,01%
ASTRAZENECA SEP 104.00 15.09.23 PUT	-3	GBP	3,12	-10.652,10		-0,01%	-0,01%
ASTRAZENECA SEP 96.000 15.09.23 PUT	-3	GBP	1,65	-5.616,25		0,00%	0,00%
AT & S AUSTRIA SEP 30.000 15.09.23 PUT	-80	EUR	4,27	-34.160,00		-0,03%	-0,03%
AT & S AUSTRIA SEP 40.000 15.09.23 CALL	-80	EUR	0,34	-2.720,00		0,00%	0,00%
AXA DEC 24.000 15.12.23 PUT	-200	EUR	1,21	-24.200,00		-0,02%	-0,02%
AXA JUN 23.000 16.06.23 PUT	-150	EUR	0,40	-6.000,00		0,00%	0,00%
AXA SEP 24.000 15.09.23 PUT	-200	EUR	0,93	-18.600,00		-0,01%	-0,01%
AXA SEP 28.000 15.09.23 CALL	-200	EUR	1,33	-26.600,00		-0,02%	-0,02%
BE SEMICONDUCT DEC 55.000 15.12.23 PUT	-50	EUR	2,78	-13.900,00		-0,01%	-0,01%
BE SEMICONDUCT JUN 60.000 16.06.23 PUT	-60	EUR	1,13	-6.780,00		-0,01%	-0,01%
BE SEMICONDUCT SEP 60.000 15.09.23 PUT	-40	EUR	2,62	-10.480,00		-0,01%	-0,01%
BE SEMICONDUCT SEP 80.000 15.09.23 CALL	-40	EUR	8,07	-32.280,00		-0,03%	-0,02%
BNP PARIBAS SA DEC 46.000 15.12.23 PUT	-100	EUR	2,86	-28.600,00		-0,02%	-0,02%
BNP PARIBAS SA DEC 64.000 15.12.23 CALL	-100	EUR	1,26	-12.600,00		-0,01%	-0,01%

Dénomination	Quantité au 31.03.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
BNP PARIBAS SEP 52.000 15.09.23 PUT	-75	EUR	4,08	-30.600,00		-0,02%	-0,02%
BYD CO LTD SEP 190.00 28.09.23 PUT	-20	HKD	9,95	-11.666,70		-0,01%	-0,01%
CAP GEMINI DEC 140.00 15.12.23 PUT	-20	EUR	5,75	-11.500,00		-0,01%	-0,01%
CAP GEMINI DEC 200.00 15.12.23 CALL	-20	EUR	5,59	-11.180,00		-0,01%	-0,01%
CAP GEMINI JUN 150.00 16.06.23 PUT	-20	EUR	2,73	-5.460,00		0,00%	0,00%
CIE FINANCIERE DEC 120.00 15.12.23 PUT	-60	CHF	6,14	-37.118,39		-0,03%	-0,03%
CIE FINANCIERE DEC 160.00 15.12.23 CALL	-60	CHF	9,78	-59.123,43		-0,05%	-0,05%
DASSAULT DEC 34.000 15.12.23 PUT	-80	EUR	2,08	-16.640,00		-0,01%	-0,01%
DASSAULT DEC 45.000 15.12.23 CALL	-20	EUR	1,50	-3.000,00		0,00%	0,00%
ESSILOR INTL JUN 160.00 16.06.23 PUT	-30	EUR	5,15	-15.450,00		-0,01%	-0,01%
ESSILOR INTL SEP 150.00 15.09.23 PUT	-40	EUR	5,23	-20.920,00		-0,02%	-0,02%
FACEBOOK JAN 145.00 19.01.24 PUT	-20	USD	6,81	-12.536,24		-0,01%	-0,01%
FACEBOOK JAN 160.00 19.01.24 CALL	-20	USD	66,75	-122.877,26		-0,10%	-0,09%
HELLOFRESH MAY JUN 30.000 16.06.23 CALL	-150	EUR	0,53	-7.950,00		-0,01%	-0,01%
HEXAGON DEC 100.000 15.12.23 PUT	-200	SEK	4,20	-7.456,06		-0,01%	-0,01%
HEXAGON DEC 140.00 15.12.23 CALL	-200	SEK	4,20	-7.456,06		-0,01%	-0,01%
HEXAGON SEP 110.00 15.09.23 PUT	-300	SEK	5,35	-14.246,41		-0,01%	-0,01%
INTESA SANPAOL SEP 2.000 14.09.23 PUT	-200	EUR	0,08	-16.200,00		-0,01%	-0,01%
JD COM JUN 50.000 16.06.23 PUT	-130	USD	7,95	-95.126,33		-0,08%	-0,07%
JPMORGAN CHASE JAN 130.00 19.01.24 CALL	-30	USD	12,85	-35.482,53		-0,03%	-0,03%
JPMORGAN CHASE JUL 145.00 21.07.23 PUT	-11	USD	16,80	-17.009,53		-0,01%	-0,01%
KORIAN SA JUN 9.000 16.06.23 PUT	-300	EUR	2,13	-63.900,00		-0,05%	-0,05%
LAM RES. SEP 440.00 15.09.23 CALL	-10	USD	119,90	-110.359,43		-0,09%	-0,08%
LAM RES. SEP 440.00 15.09.23 PUT	-10	USD	22,35	-20.571,59		-0,02%	-0,02%
LEGRAND SA M DEC 76.000 15.12.23 PUT	-30	EUR	4,12	-12.360,00		-0,01%	-0,01%
LEGRAND SA M DEC 84.000 15.12.23 CALL	-30	EUR	7,40	-22.200,00		-0,02%	-0,02%
LEGRAND SA M JUN 64.000 16.06.23 PUT	-50	EUR	0,47	-2.350,00		0,00%	0,00%
LVMH DEC 640.00 15.12.23 PUT	-5	EUR	16,06	-8.030,00		-0,01%	-0,01%
LVMH DEC 800.00 15.12.23 CALL	-5	EUR	104,04	-52.020,00		-0,04%	-0,04%
LVMH SEP 640.00 15.09.23 PUT	-5	EUR	9,50	-4.750,00		0,00%	0,00%
MICRON OCT 52.500 20.10.23 PUT	-40	USD	3,50	-12.886,00		-0,01%	-0,01%
MICRON OCT 70.000 20.10.23 CALL	-40	USD	3,80	-13.990,52		-0,01%	-0,01%
MICROSOFT APR 280.00 14.04.23 CALL	-15	USD	11,10	-15.325,14		-0,01%	-0,01%
MICROSOFT JUL 230.00 21.07.23 PUT	-10	USD	2,42	-2.227,44		0,00%	0,00%
MICROSOFT JUL 260.00 21.07.23 CALL	-10	USD	36,80	-33.871,78		-0,03%	-0,03%
MICROSOFT SEP 235.00 15.09.23 PUT	-20	USD	5,09	-9.369,97		-0,01%	-0,01%
MICROSOFT SEP 250.00 15.09.23 PUT	-20	USD	7,50	-13.806,43		-0,01%	-0,01%
MSK INSTRUMENT JUL 110.00 21.07.23 CALL	-75	USD	2,18	-15.014,50		-0,01%	-0,01%
NETFLIX INC JUL 320.00 21.07.23 CALL	-10	USD	51,30	-47.218,00		-0,04%	-0,04%
NEXI SPA AUG DEC 9.000 14.12.23 CALL	-300	EUR	0,35	-10.620,00		-0,01%	-0,01%
NEXI SPA DEC 6.800 14.12.23 PUT	-300	EUR	0,56	-16.695,00		-0,01%	-0,01%
NIKE INC JUN 100.000 16.06.23 PUT	-25	USD	0,75	-1.725,80		0,00%	0,00%
NIKE INC JUN 115.00 16.06.23 CALL	-25	USD	10,30	-23.701,04		-0,02%	-0,02%
NVIDIA CORP JAN 160.00 19.01.24 PUT	-11	USD	6,63	-6.712,69		-0,01%	-0,01%
NVIDIA CORP JAN 260.00 19.01.24 CALL	-11	USD	61,65	-62.418,89		-0,05%	-0,05%
PINTEREST MAY 27.500 19.05.23 CALL	-180	USD	2,19	-36.283,31		-0,03%	-0,03%
RWE AG DEC 34.000 15.12.23 PUT	-50	EUR	1,37	-6.850,00		-0,01%	-0,01%
RWE AG SEP 36.000 15.09.23 PUT	-75	EUR	1,36	-10.200,00		-0,01%	-0,01%
RWE AG SEP 44.000 15.09.23 CALL	-75	EUR	1,08	-8.100,00		-0,01%	-0,01%
RWE A-SHS JUN 34.000 16.06.23 PUT	-100	EUR	0,38	-3.800,00		0,00%	0,00%
SAINT GOBAIN DEC 46.000 15.12.23 PUT	-30	EUR	2,75	-8.250,00		-0,01%	-0,01%
SAINT GOBAIN DEC 56.000 15.12.23 CALL	-30	EUR	3,03	-9.090,00		-0,01%	-0,01%
SAINT GOBAIN JUN 50.000 16.06.23 PUT	-75	EUR	2,34	-17.550,00		-0,01%	-0,01%
SAINT GOBAIN SEP 44.000 15.09.23 PUT	-50	EUR	1,62	-8.100,00		-0,01%	-0,01%
SAINT GOBAIN SEP 48.000 15.09.23 CALL	-50	EUR	6,23	-31.150,00		-0,03%	-0,02%
SANOFI DEC 96.000 15.12.23 CALL	-40	EUR	9,37	-37.480,00		-0,03%	-0,03%
SANOFI JUN 80.000 16.06.23 PUT	-40	EUR	0,58	-2.320,00		0,00%	0,00%
SCHNEIDER SEP 110.00 15.09.23 PUT	-30	EUR	1,61	-4.830,00		0,00%	0,00%
SCHNEIDER SEP 120.00 15.09.23 PUT	-30	EUR	2,48	-7.440,00		-0,01%	-0,01%
SCHNEIDER SEP 150.00 15.09.23 CALL	-30	EUR	12,86	-38.580,00		-0,03%	-0,03%
SCOR JUN 24.000 16.06.23 CALL	-400	EUR	0,31	-12.400,00		-0,01%	-0,01%
SCOR SE MAY JUN 19.000 16.06.23 PUT	-200	EUR	1,04	-20.800,00		-0,02%	-0,02%
SIEMENS AG DEC 130.00 15.12.23 PUT	-25	EUR	6,04	-15.100,00		-0,01%	-0,01%
SIEMENS AG DEC 170.00 15.12.23 CALL	-25	EUR	6,39	-15.975,00		-0,01%	-0,01%
SIEMENS ENERGY JUN 26.000 16.06.23 PUT	-94	EUR	5,82	-54.708,00		-0,04%	-0,04%
SIEMENS SEP 140.00 15.09.23 PUT	-29	EUR	6,84	-19.836,00		-0,02%	-0,02%
SILTRONIC AG DEC 64.000 15.12.23 PUT	-25	EUR	7,72	-19.300,00		-0,02%	-0,01%
SILTRONIC AG DEC 84.000 15.12.23 CALL	-25	EUR	3,04	-7.600,00		-0,01%	-0,01%
SILTRONIC AG SEP 64.000 15.09.23 PUT	-30	EUR	6,33	-18.990,00		-0,02%	-0,01%
SILTRONIC AG SEP 92.000 15.09.23 CALL	-30	EUR	0,75	-2.250,00		0,00%	0,00%

Dénomination	Quantité au 31.03.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
SOCIETE GENERA DEC 22.000 15.12.23 PUT	-100	EUR	3,65	-36.500,00		-0,03%	-0,03%
SOCIETE GENERA JUN 21.000 16.06.23 PUT	-150	EUR	2,30	-34.500,00		-0,03%	-0,03%
STELLANTIS JUN 12.000 15.06.23 PUT	-60	EUR	0,13	-4.020,00		0,00%	0,00%
STELLANTIS JUN 13.000 15.06.23 PUT	-60	EUR	0,20	-6.060,00		0,00%	0,00%
STMICROELECTRO APR 48.000 21.04.23 CALL	-75	EUR	2,01	-15.075,00		-0,01%	-0,01%
STMICROELECTRO DEC 40.000 15.12.23 PUT	-100	EUR	2,35	-23.500,00		-0,02%	-0,02%
STMICROELECTRO DEC 52.000 15.12.23 CALL	-100	EUR	4,95	-49.500,00		-0,04%	-0,04%
STMICROELECTRO SEP 30.000 15.09.23 PUT	-90	EUR	0,43	-3.870,00		0,00%	0,00%
STMICROELECTRO SEP 42.000 15.09.23 CALL	-90	EUR	9,53	-85.770,00		-0,07%	-0,07%
TOTAL JUN 43.250 16.06.23 PUT	-60	EUR	0,34	-2.080,80		0,00%	0,00%
TOTAL JUN 58.980 16.06.23 CALL	-60	EUR	0,95	-5.814,00		0,00%	0,00%
TOTAL SEP 48.000 15.09.23 PUT	-80	EUR	1,74	-13.920,00		-0,01%	-0,01%
TOTAL SEP 64.000 15.09.23 CALL	-80	EUR	0,81	-6.480,00		-0,01%	0,00%
VINCI DEC 100.000 15.12.23 PUT	-25	EUR	5,93	-14.825,00		-0,01%	-0,01%
VINCI DEC 110.00 15.12.23 CALL	-25	EUR	4,85	-12.125,00		-0,01%	-0,01%
VINCI DEC 120.00 15.12.23 CALL	-40	EUR	1,88	-7.520,00		-0,01%	-0,01%
VINCI DEC 92.000 15.12.23 PUT	-40	EUR	3,74	-14.960,00		-0,01%	-0,01%
VINCI JUN 76.000 16.06.23 PUT	-75	EUR	0,54	-4.050,00		0,00%	0,00%
VINCI SEP 110.00 15.09.23 CALL	-40	EUR	3,46	-13.840,00		-0,01%	-0,01%
VINCI SEP 84.000 15.09.23 PUT	-40	EUR	1,54	-6.160,00		0,00%	0,00%
WORLDLINE SA J DEC 34.000 15.12.23 PUT	-60	EUR	2,67	-16.020,00		-0,01%	-0,01%
WORLDLINE SA J JUN 40.000 16.06.23 PUT	-100	EUR	3,03	-30.300,00		-0,02%	-0,02%
Contrat d'option - Sur actions				-3.154.034,07		-2,53%	-2,41%
BNP PARIBAS MONEY 3M SICAV CAP	825	EUR	23.082,21	19.042.822,92	0,00%	15,26%	14,57%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				19.042.822,92		15,26%	14,57%
OPC-Monétaires				19.042.822,92		15,26%	14,57%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				19.042.822,92		15,26%	14,57%
TOTAL PORTEFEUILLE				124.810.351,33		100,00%	95,47%
NEWEDGE SG		EUR		2.713.504,52			2,08%
NEWEDGE SG		USD		2.297.784,62			1,76%
NEWEDGE SG		HKD		111.597,87			0,08%
NEWEDGE SG		SEK		81.803,66			0,06%
Autres				5.204.690,67			3,98%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		57.159,18			0,04%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		34.220,73			0,03%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		24.455,98			0,02%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		26.974,76			0,02%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		8.510,55			0,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD		276,34			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		1.167,03			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		6.239,63			0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		TWD		2.657,46			0,00%
Avoirs bancaires à vue				161.661,66			0,12%
DEPOTS ET LIQUIDITES				5.366.352,33			4,10%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				694.724,80			0,53%
AUTRES				-133.212,34			-0,10%
TOTAL DE L'ACTIF NET				130.738.216,12			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	%
Allemagne	4,17%
Autriche	1,12%
Canada	0,23%
Chine	4,08%
Espagne	0,36%
États-Unis	17,22%
France	46,70%

Par pays	
Iles Caïmans	0,47%
Irlande	0,76%
Italie	2,26%
Luxembourg	3,12%
Pays-Bas	9,92%
Royaume-Uni	4,30%
Suède	0,33%
Suisse	4,96%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Art graphique, maison d'édition	0,13%
Banques et institutions financières	11,45%
Chimie	2,16%
Compagnies d'assurance	1,47%
Construction de machines et appareils	0,34%
Distribution, commerce de détail	2,99%
Electronique et semiconducteurs	14,64%
Electrotechnique et électronique	3,87%
Energie et eau	1,82%
Fonds d'investissement	16,94%
Holding et sociétés financières	18,11%
Industrie agro-alimentaire	2,13%
Industrie automobile	4,72%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	0,40%
Internet et services d'Internet	14,83%
Métaux et pierres précieuses	0,23%
Pétrole	2,27%
Secteurs divers	0,12%
Télécommunication	0,23%
Textile et habillement	1,15%
TOTAL	100,00%

Par devise	
CAD	0,23%
CHF	4,43%
EUR	67,88%
GBP	0,53%
HKD	3,24%
SEK	0,33%
USD	23,36%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	40.038.734,92	38.158.531,62	78.197.266,54
Ventes	37.286.373,94	22.061.849,92	59.348.223,86
Total 1	77.325.108,86	60.220.381,54	137.545.490,40
Souscriptions			
Remboursements	17.394,05	184.340,95	201.735,00
Total 2	17.394,05	184.340,95	201.735,00
Moyenne de référence de l'actif net total	124.367.385,68	123.320.214,87	123.835.286,69
Taux de rotation	62,16%	48,68%	110,91%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés**Engagements sur options**

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Date de réalisation de la transaction
MICROSOFT JUL 260.00 21.07.23 CALL	239.311,52	-33.871,78	07.02.23
CIE FINANCIERE DEC 160.00 15.12.23 CALL	967.254,41	-59.123,43	22.02.23
JD COM JUN 50.000 16.06.23 PUT	598.278,80	-95.126,33	09.12.22
AT & S AUSTRIA SEP 30.000 15.09.23 PUT	240.000,00	-34.160,00	08.12.22
AXA SEP 28.000 15.09.23 CALL	560.000,00	-26.600,00	23.11.22
BNP PARIBAS SA DEC 64.000 15.12.23 CALL	640.000,00	-12.600,00	22.12.22
VINCI DEC 100.000 15.12.23 PUT	250.000,00	-14.825,00	13.03.23
SILTRONIC AG SEP 64.000 15.09.23 PUT	192.000,00	-18.990,00	08.12.22
BE SEMICONDUCT DEC 55.000 15.12.23 PUT	275.000,00	-13.900,00	24.03.23
ALIBABA SEP 90.000 15.09.23 PUT	497.031,62	-37.277,37	17.01.23
LVMH SEP 640.00 15.09.23 PUT	320.000,00	-4.750,00	19.01.23
ESSILOR INTL JUN 160.00 16.06.23 PUT	480.000,00	-15.450,00	19.07.22
SCOR SE MAY JUN 19.000 16.06.23 PUT	380.000,00	-20.800,00	13.03.23
NEXI SPA DEC 6.800 14.12.23 PUT	204.000,00	-16.695,00	13.03.23
APPLIED MAT JUN 90.000 16.06.23 CALL	248.515,81	-93.359,11	08.12.22
SILTRONIC AG DEC 84.000 15.12.23 CALL	210.000,00	-7.600,00	22.02.23
VINCI SEP 110.00 15.09.23 CALL	440.000,00	-13.840,00	08.12.22
ADIDAS AG SEP 120.00 15.09.23 PUT	240.000,00	-6.600,00	16.01.23
ASTRAZENECA SEP 96.000 15.09.23 PUT	327.756,91	-5.616,25	14.03.23
BYD CO LTD SEP 190.00 28.09.23 PUT	222.781,13	-11.666,70	17.01.23
AMAZON COM SEP 91.000 15.09.23 PUT	418.795,16	-23.010,72	06.02.23
APPLIED MAT SEP 130.00 15.09.23 CALL	358.967,28	-30.512,22	18.01.23
WORLDLINE SA J DEC 34.000 15.12.23 PUT	204.000,00	-16.020,00	22.02.23
ALTEN DEC 130.00 15.12.23 PUT	780.000,00	-39.360,00	07.02.23
ANTA SPORTS PR JUN 80.000 29.06.23 PUT	225.126,19	-562,82	09.12.22
RWE A-SHS JUN 34.000 16.06.23 PUT	340.000,00	-3.800,00	06.10.22
ALIBABA SEP 115.00 15.09.23 CALL	635.095,95	-50.697,22	22.12.22
STMICROELECTRO DEC 52.000 15.12.23 CALL	520.000,00	-49.500,00	22.02.23
BE SEMICONDUCT JUN 60.000 16.06.23 PUT	360.000,00	-6.780,00	22.02.23
ADYEN NV JUN 2080.0 16.06.23 PUT	208.000,00	-62.080,00	20.07.22
ANTA SPORTS PR SEP 130.00 28.09.23 CALL	548.745,10	-31.869,43	27.03.23
ASML HOLDING N JUN 720.00 16.06.23 PUT	648.000,00	-90.495,00	16.09.22
APPLIED MAT APR 125.00 21.04.23 CALL	345.160,84	-8.283,86	17.03.23
TOTAL SEP 48.000 15.09.23 PUT	384.000,00	-13.920,00	06.02.23

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Date de réalisation de la transaction
SCHNEIDER SEP 120.00 15.09.23 PUT	360.000,00	-7.440,00	03.10.22
WORLDLINE SA J JUN 40.000 16.06.23 PUT	400.000,00	-30.300,00	07.12.22
DASSAULT DEC 45.000 15.12.23 CALL	90.000,00	-3.000,00	31.03.23
BNP PARIBAS SEP 52.000 15.09.23 PUT	390.000,00	-30.600,00	13.03.23
SIEMENS AG DEC 170.00 15.12.23 CALL	425.000,00	-15.975,00	22.02.23
RWE AG SEP 36.000 15.09.23 PUT	270.000,00	-10.200,00	03.02.23
AXA SEP 24.000 15.09.23 PUT	480.000,00	-18.600,00	23.11.22
HEXAGON DEC 140.00 15.12.23 CALL	248.535,42	-7.456,06	07.02.23
CAP GEMINI DEC 140.00 15.12.23 PUT	280.000,00	-11.500,00	17.01.23
MICROSOFT JUL 230.00 21.07.23 PUT	211.698,65	-2.227,44	13.03.23
VINCI DEC 92.000 15.12.23 PUT	368.000,00	-14.960,00	07.02.23
MICROSOFT SEP 235.00 15.09.23 PUT	432.601,59	-9.369,97	08.11.22
NEXI SPA AUG DEC 9.000 14.12.23 CALL	270.000,00	-10.620,00	13.03.23
TOTAL JUN 43.250 16.06.23 PUT	264.690,00	-2.080,80	06.12.22
MICRON OCT 70.000 20.10.23 CALL	257.720,10	-13.990,52	23.02.23
LEGRAND SA M DEC 76.000 15.12.23 PUT	228.000,00	-12.360,00	08.02.23
ASML HOLDING N SEP 480.00 15.09.23 PUT	480.000,00	-13.590,00	04.10.22
NVIDIA CORP JAN 160.00 19.01.24 PUT	161.995,49	-6.712,69	21.02.23
ESSILOR INTL SEP 150.00 15.09.23 PUT	600.000,00	-20.920,00	03.10.22
AMAZON COM JUN 70.000 16.06.23 PUT	322.150,12	-1.748,81	08.12.22
PINTEREST MAY 27.500 19.05.23 CALL	455.612,32	-36.283,31	20.03.23
VINCI DEC 120.00 15.12.23 CALL	480.000,00	-7.520,00	08.02.23
APPLIED MAT JUN 115.00 16.06.23 PUT	423.397,30	-20.249,44	14.07.22
SANOFI DEC 96.000 15.12.23 CALL	384.000,00	-37.480,00	07.02.23
ASTRAZENECA SEP 104.00 15.09.23 PUT	355.069,99	-10.652,10	13.12.22
ALFA LAVAL AB JUN 290.00 16.06.23 PUT	257.411,68	-1.464,58	18.07.22
HEXAGON SEP 110.00 15.09.23 PUT	292.916,74	-14.246,41	03.10.22
SAINT GOBAIN DEC 56.000 15.12.23 CALL	168.000,00	-9.090,00	13.03.23
SAINT GOBAIN SEP 48.000 15.09.23 CALL	220.902,94	-31.150,00	18.01.23
ADIDAS AG SEP 150.00 15.09.23 CALL	300.000,00	-48.260,00	16.01.23
DASSAULT DEC 34.000 15.12.23 PUT	272.000,00	-16.640,00	24.03.23
KORIAN SA JUN 9.000 16.06.23 PUT	270.000,00	-63.900,00	23.11.22
SILTRONIC AG SEP 92.000 15.09.23 CALL	276.000,00	-2.250,00	08.12.22
BE SEMICONDUCT SEP 80.000 15.09.23 CALL	320.000,00	-32.280,00	08.02.23
STELLANTIS JUN 12.000 15.06.23 PUT	360.000,00	-4.020,00	16.09.22
JPMORGAN CHASE JUL 145.00 21.07.23 PUT	146.808,41	-17.009,53	23.11.22
CAP GEMINI JUN 150.00 16.06.23 PUT	300.000,00	-5.460,00	08.12.22
BE SEMICONDUCT SEP 60.000 15.09.23 PUT	240.000,00	-10.480,00	07.02.23
MSK INSTRUMENT JUL 110.00 21.07.23 CALL	759.353,86	-15.014,50	09.02.23
APPLIED MAT JUN 125.00 16.06.23 PUT	345.160,84	-26.094,16	01.08.22
ADIDAS SEP 120.00 15.09.23 PUT	240.000,00	-6.660,00	13.03.23
SIEMENS ENERGY JUN 26.000 16.06.23 PUT	244.400,00	-54.708,00	13.12.22
SAINT GOBAIN JUN 50.000 16.06.23 PUT	345.160,84	-17.550,00	08.02.23
SILTRONIC AG DEC 64.000 15.12.23 PUT	160.000,00	-19.300,00	22.02.23
RWE AG SEP 44.000 15.09.23 CALL	330.000,00	-8.100,00	03.02.23
SOCIETE GENERA DEC 22.000 15.12.23 PUT	220.000,00	-36.500,00	22.02.23

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Date de réalisation de la transaction
STMICROELECTRO APR 48.000 21.04.23 CALL	360.000,00	-15.075,00	03.02.23
SAINT GOBAIN DEC 46.000 15.12.23 PUT	138.000,00	-8.250,00	13.03.23
AT & S AUSTRIA SEP 40.000 15.09.23 CALL	320.000,00	-2.720,00	08.12.22
SIEMENS AG DEC 130.00 15.12.23 PUT	325.000,00	-15.100,00	22.02.23
ALTEN DEC 160.00 15.12.23 CALL	960.000,00	-58.140,00	17.01.23
HELLOFRESH MAY JUN 30.000 16.06.23 CALL	450.000,00	-7.950,00	16.01.23
MICRON OCT 52.500 20.10.23 PUT	193.290,07	-12.886,00	21.02.23
MICROSOFT APR 280.00 14.04.23 CALL	386.580,15	-15.325,14	22.03.23
AIR LIQUIDE JUN 100.000 16.06.23 PUT	200.000,00	-380,00	29.09.22
FACEBOOK JAN 145.00 19.01.24 PUT	266.924,39	-12.536,24	13.03.23
STELLANTIS JUN 13.000 15.06.23 PUT	390.000,00	-6.060,00	08.12.22
ASML HOLDING N JUN 560.00 16.06.23 PUT	560.000,00	-15.120,00	23.02.23
BNP PARIBAS SA DEC 46.000 15.12.23 PUT	460.000,00	-28.600,00	22.12.22
ALIBABA SEP 70.000 15.09.23 PUT	128.860,05	-3.792,17	22.12.22
NETFLIX INC JUL 320.00 21.07.23 CALL	294.537,25	-47.218,00	08.12.22
ALIBABA SEP 125.00 15.09.23 CALL	230.107,23	-11.965,58	30.01.23
INTESA SANPAOL SEP 2.000 14.09.23 PUT	400.000,00	-16.200,00	22.12.22
SCOR JUN 24.000 16.06.23 CALL	960.000,00	-12.400,00	17.01.23
ALSTOM SEP 28.000 15.09.23 CALL	280.000,00	-12.500,00	17.01.23
AXA DEC 24.000 15.12.23 PUT	480.000,00	-24.200,00	22.12.22
SCHNEIDER SEP 150.00 15.09.23 CALL	450.000,00	-38.580,00	27.12.22
LVMH DEC 640.00 15.12.23 PUT	320.000,00	-8.030,00	13.03.23
AXA JUN 23.000 16.06.23 PUT	345.000,00	-6.000,00	29.09.22
NIKE INC JUN 115.00 16.06.23 CALL	264.623,31	-23.701,04	08.12.22
STMICROELECTRO SEP 30.000 15.09.23 PUT	270.000,00	-3.870,00	08.12.22
NIKE INC JUN 100.000 16.06.23 PUT	230.107,23	-1.725,80	16.12.22
CIE FINANCIERE DEC 120.00 15.12.23 PUT	725.440,81	-37.118,39	22.02.23
ADVANCED MICRO JAN 120.00 19.01.24 CALL	220.902,94	-17.764,28	13.03.23
STMICROELECTRO DEC 40.000 15.12.23 PUT	400.000,00	-23.500,00	22.02.23
SAINT GOBAIN SEP 44.000 15.09.23 PUT	202.494,36	-8.100,00	18.01.23
MICROSOFT SEP 250.00 15.09.23 PUT	460.214,46	-13.806,43	08.11.22
FACEBOOK JAN 160.00 19.01.24 CALL	294.537,25	-122.877,26	13.03.23
ALSTOM SEP 21.000 15.09.23 PUT	210.000,00	-9.900,00	17.01.23
LEGRAND SA M DEC 84.000 15.12.23 CALL	252.000,00	-22.200,00	22.02.23
CAP GEMINI DEC 200.00 15.12.23 CALL	400.000,00	-11.180,00	16.01.23
ALSTOM MAY 23.600 19.05.23 PUT	236.000,00	-8.300,00	24.03.23
ASML HOLDING N DEC 550.00 15.12.23 CALL	550.000,00	-121.610,00	22.12.22
SIEMENS SEP 140.00 15.09.23 PUT	406.000,00	-19.836,00	17.01.23
VINCI JUN 76.000 16.06.23 PUT	570.000,00	-4.050,00	05.07.22
ADIDAS JUN 240.00 16.06.23 PUT	24.000,00	-7.722,00	19.07.22
ADIDAS SEP 140.00 15.09.23 PUT	280.000,00	-13.760,00	07.02.23
LEGRAND SA M JUN 64.000 16.06.23 PUT	320.000,00	-2.350,00	29.08.22
ALPHABET A- SEP 115.00 15.09.23 CALL	423.397,30	-18.408,58	23.12.22
TOTAL SEP 64.000 15.09.23 CALL	512.000,00	-6.480,00	07.02.23
LAM RES. SEP 440.00 15.09.23 PUT	404.988,72	-20.571,59	21.02.23
SANOFI JUN 80.000 16.06.23 PUT	320.000,00	-2.320,00	11.11.22

Contrepartie	En EUR	Evaluation	Date de réalisation de la transaction
STMICROELECTRO SEP 42.000 15.09.23 CALL	378.000,00	-85.770,00	08.12.22
ADIDAS SEP 150.00 15.09.23 CALL	300.000,00	-48.260,00	13.03.23
SCHNEIDER SEP 110.00 15.09.23 PUT	330.000,00	-4.830,00	22.12.22
RWE AG DEC 34.000 15.12.23 PUT	170.000,00	-6.850,00	16.03.23
ADVANCED MICRO JAN 75.000 19.01.24 PUT	138.064,34	-10.953,10	13.03.23
SOCIETE GENERA JUN 21.000 16.06.23 PUT	315.000,00	-34.500,00	01.12.22
AIR LIQUIDE JUN 120.00 16.06.23 PUT	240.000,00	-900,00	20.07.22
LVMH DEC 800.00 15.12.23 CALL	400.000,00	-52.020,00	13.03.23
TOTAL JUN 58.980 16.06.23 CALL	360.957,60	-5.814,00	06.12.22
ACCOR JUN 22.000 16.06.23 PUT	440.000,00	-4.200,00	23.11.22
HEXAGON DEC 100.000 15.12.23 PUT	177.525,30	-7.456,06	07.02.23
VINCI SEP 84.000 15.09.23 PUT	336.000,00	-6.160,00	08.12.22
NVIDIA CORP JAN 260.00 19.01.24 CALL	263.242,67	-62.418,89	21.02.23
LAM RES. SEP 440.00 15.09.23 CALL	404.988,72	-110.359,43	23.12.22
JPMORGAN CHASE JAN 130.00 19.01.24 CALL	358.967,28	-35.482,53	21.02.23
VINCI DEC 110.00 15.12.23 CALL	275.000,00	-12.125,00	15.03.23

2.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	du compartiment	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		
01.04.20 - 31.03.21	2 288,80	213,06	124 119,71	2 461 957,43	213 444,20	152.841.296,02	1.231,40
01.04.21 - 31.03.22	6.252,38	16.877,75	113.494,34	7.970.680,88	21.387.990,98	136.850.880,47	1.205,79
01.04.22 - 31.03.23		190,18	113.304,16		201.735,00	130.738.216,12	1.153,87

2.4.6 . Performances

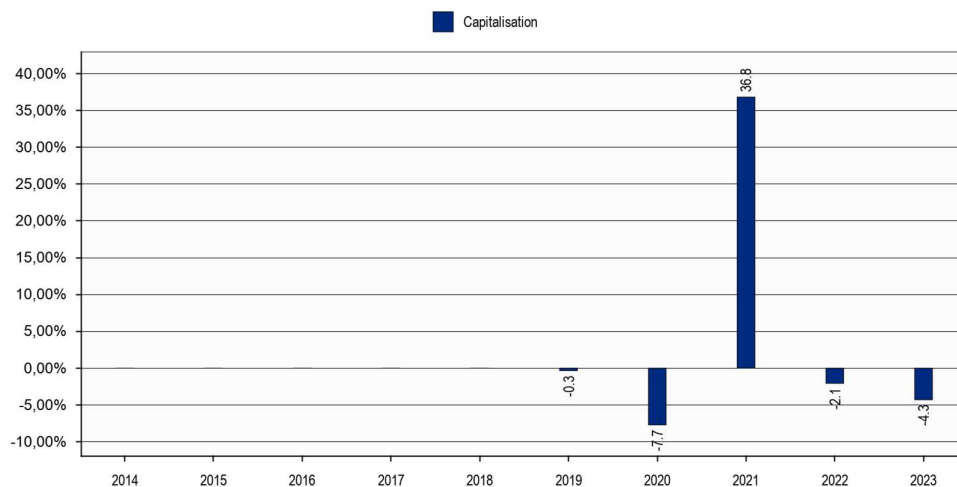
* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-4,31% (en EUR)	8,64% (en EUR)	3,35% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.7 . Frais

Frais récurrents (prélevés chaque année)

- Part de capitalisation A - BE6297703751 : 1,08%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,87%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,21%

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de l'Arrêté Royal 2012 ou de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de l'Arrêté Royal 2012

La SICAV a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b et c de la Loi de 2012 à Luxcellence Management Company S.A. qui a sous-délégué à son tour la fonction de gestion de portefeuille visée à l'article 3, 22°, a à S14 Capital.

S14 Capital est dès lors tenue, en matière de versement de commissions et/ou de rétrocessions à des tiers, au respect des conditions des articles 118 et 119 de l'Arrêté Royal 2012. En application de ces articles, S14 Capital a informé la SICAV qu'elle pourrait éventuellement procéder au versement et/ou à la rétrocession de commissions à des tiers en raison d'investissement dans des classes de la SICAV, au prorata de l'investissement réalisé par l'intervenant dans la ou les classes concernées.

S14 Capital mettra tout en oeuvre afin de veiller à prévenir ou maîtriser les conflits d'intérêts susceptibles de résulter du versement ou du paiement de telles commissions et/ ou rétrocessions.

2.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Dépôts et liquidités - Autres

La rubrique « V. C. Autres » du bilan est constituée d'un montant lié à un compte géré sur options.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement de montants de compensations CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de montants relatifs à des factures de FIMACS et des frais « Out of Pocket ».

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 10.119,50 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.